

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS1040

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Brindeau, M. Christophe, Mme de La Raudière, M. Demilly,
Mme Descamps, Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Magnier,
Mme Sanquer et M. Zumkeller

ARTICLE 16

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , après avoir défini avec les instances consultatives comptables nationales, des règles précises, le périmètre d'action et le degré de formalisme de ces comptes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que la notion de compte agrégé soit définie en lien avec les instances consultatives comptables nationales. Car aujourd'hui, comme soulevé dans l'avis du conseil d'état rendu le 7 février 2019, cette notion ne renvoie à aucun dispositif normalisé.